



## **DECISION DU BUREAU Séance du 4 juillet 2024**

Date de la convocation : 27/06/2024  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 17  
Présents : 10  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le jeudi 4 juillet 2024,  
les membres du bureau,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat  
9 rue des Trois Banquets à Toulouse  
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

**Étaient présents :** M. ALMÉRO Jean-Jacques, M. BARBREAU Robert, M. BÉZIAT Denis, Mme BONHOMME Martine, M. CAZARRÉ Max, M. DEBEAURAIN Guillaume, Mme FÉVRIER Anne-Marie, M. LASSERRE Marc, M. RIVAL Patrice, M. SUAUD Thierry.

**Étaient absents excusés :** M. BOUBE Patrick, Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer, M. FUSEAU Philippe, Mme GIBERT Janine, M. RASPEAU Raoul, M. SARRALIÉ Claude, M. SAVIGNY Thierry.

### **Décision n°BU202455 : Convention pour la plateforme d'appuis aux territoires du Département de la Haute-Garonne**

Nomenclature : 1.4.1 (délibérations relatives aux contrats de partenariat)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Robert BARBREAU est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération N°CS20203 du 9 octobre 2020 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public,

**Vu** la décision N°BU202133 du 20 mai 2021 du Bureau approuvant la participation du SDEHG à la plateforme d'appuis aux territoires accessible sur <https://collectivites.haute-garonne.fr>,

**Considérant** que cette plateforme, mise en place par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, a pour objectif de faciliter les démarches des Maires, Présidents d'intercommunalités, secrétaires de mairies et directeurs généraux des services en améliorant la visibilité de l'offre départementale de services aux communes et aux intercommunalités,

**Considérant** la nouvelle convention partenariale proposée figurant en annexe,

### **Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne**

**DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

**Article 1 :** d'approuver la nouvelle convention partenariale figurant en annexe à la présente décision.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,

Le

**18 JUL. 2024**

Résultat du vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*